MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 219

Approuvant la signature d'une convention de formation professionnelle « Dépannage en présence de tension sur des installations BT (DEPA20) »

Le Maire de la commune de Marcoussis,
VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser une session de formation « Dépannage en présence de tension sur des installations BT » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est signé une convention avec l'organisme FORMAPELEC pour l'organisation d'une formation « Dépannage en présence de tension sur des installations BT ».

ARTICLE 2
La formation est prévue du 02 au 06 décembre 2024 (ces dates sont susceptibles de changement) dans les locaux de CACHAN à destination d'un agent de la collectivité, pour un coût de 1 344.00 € TTC. Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville.

ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Madame la Préfète et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 06 novembre 2024
Le Maire,
Olivier Thomas

MAIRIE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20241107-DEC2024-219-CC
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024